



Sommaire

- 1 Editorial
- 2 à 7 Réunions du conseil municipal
- 8 Avis de la mairie
- 9 à 12 Rétrospective 2011
- 13 à 14 Infos diverses
- 15 à 16 Infos générales

Directeur de la Publication : M. le Maire.
Responsable de la commission : Philippe Guery.
Membres de la commission communication :
Maryvonne Villeneuve, Adeline Girardeau,
Eric Bulteau, Dominique Péault,
Jacqueline Brousseau.

Nombre d'exemplaires : 600.
Conception & impression :
IMPRIMERIE 2000
BP 10232
ZI Nord 85600 Montaigu
Tél. 0820 222 264

Couverture imprimée sur papier non chloré.
Intérieur du bulletin imprimé avec
des encres végétales,
sur papier 100 % recyclé.
L'IMPRIMERIE 2000 respecte l'environnement et est
labellisée IMPRIM'VERT.

Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2011

Chers amis,

De plus en plus, notre société tend vers l'individualisme. Pourtant autour de nous, des gens souffrent ou sont dans le besoin. Dans nos communes rurales, des personnes se dévouent professionnellement ou par le biais d'associations pour leur venir en aide. Mais ce n'est parfois pas suffisant.

A l'approche de l'été et de ses vagues de chaleur, il serait bien que chacun d'entre nous s'enquérise de ses parents, amis ou voisins afin qu'ils se sentent moins seuls durant cette période. La solidarité c'est l'affaire de tous !

Le CCAS de Bazoges réfléchit actuellement, sur la mise en place du transport solidaire, en lien avec des communes environnantes. Certains se demandent si le goûter des plus de 70 ans aura lieu cette année. Je les rassure : il est juste reporté au mois d'octobre.

Avec le soleil qui est déjà de la partie, je vous souhaite une bonne saison estivale, et avec un peu d'avance de bonnes vacances.

À bientôt,

Martine Giraud



Réunions du conseil

Séance du 21 février 2011

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 17 janvier 2011

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 17 janvier 2011, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour l'acquisition de terrains. Le conseil accepte à l'unanimité.

1 - ACQUISITION DE TERRAINS

Le conseil municipal décide d'acquérir des parcelles situées Chemin des Mottais et derrière les Oranchères pour une superficie de 10 725 m² au prix de 3.50 € le m², indemnité d'éviction en sus sur une partie de ces terrains.

2 - CONTRAT ENVIRONNEMENT RURAL

Le contrat environnement rural qui concerne les communes du Département de moins de 3 000 habitants, constitue une démarche partenariale, visant à conjuguer la protection de l'environnement rural et sa mise en valeur.

Le contrat, étudié et signé à l'échelle du canton de Saint Fulgent, est d'une durée de 3 ans. Le financement du Département représente 30 % (auquel s'ajoute une éventuelle majoration « petites communes ») du montant total des actions dans la limite d'un plafond de dépenses subventionnables de 175 000 euros HT.

Le conseil municipal propose d'intégrer dans le contrat du canton de Saint Fulgent, les actions suivantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte le contenu du contrat environnement rural du canton de Saint Fulgent entre le Département de la Vendée et la Commune de Bazoges en Paillers,
- autorise la signature du contrat environnement rural par Monsieur le Maire avec le Département de la Vendée.

N° Action	Intitulé de l'action	Type d'action	Maître d'ouvrage	Echéance prévisionnelle		Montant total HT de l'action	Montant HT de la dépense éligible	Aide wdépartementale	
				Début	Fin			Taux	Montant
1.1	Rénovation de la toiture de l'église	Travaux	commune	2011	2011	30 000 €	30 000 €	30%	9 000 €
1.2	Arrosage intégré du stade et le chauffage des vestiaires	Travaux	commune	2011	2012	20 000 €	20 000 €	30%	6 000 €
1.3	Aménagement de la place du canal	Travaux	commune	2012	2012	75 000 €	75 000 €	30%	22 500 €
1.4	Aménagement extérieur du centre périscolaire	Etudes et travaux	commune	2011	2012	10 000 €	10 000 €	30%	3 000 €
1.5	Aménagement paysager des rues des Mauges et d'Anjou	Travaux	commune	2012	2013	50 000 €	40 000 €	30%	12 000 €
Total						185 000 €	175 000 €	30%	52 500 €

3 - CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le conseil municipal décide de demander un prêt à la Mutualité Sociale Agricole d'un montant de 100 000 € à 1% sur dix ans.

Les membres présents adoptent le plan de financement pour la demande de subvention du FEADER (Fonds Européens)

Séance du 21 février 2011 (suite)

4 - CONVENTION SYDEV

Le conseil adopte la convention avec le Sydev pour la remise à niveau 2010 n°3 concernant un candélabre Rue de Bel Air. La participation de la commune s'élève à 474.00 €.

5 - FINANCES

- *Avenant au marché de travaux du Centre Bourg.*
Les membres présents acceptent un avenant au marché initial. Le montant va être établi par la SAET.

- *Droits de place 2011* : mêmes tarifs qu'en 2010, soit :

Jeux d'enfants	14.00 €
Stand de Tir	31.00 €
Manège Enfants	33.00 €
Confiserie	25.00 €
Auto-Scooter	96.00 €
Jeux Cascades	25.00 €
Jeux de Pincés	14.00 €
Banc de Chichis	14.00 €
Autre emplacement	40.00 €

- *Taux d'imposition 2011*

Le conseil municipal vote les taux suivants à 14 voix pour :

Taxe d'habitation : 19.51 €
Foncier Bâti : 22.19 €
Foncier non Bâti : 51.87 €

5 - INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente les plans du projet de construction du petit commerce place du Canal
- Les membres présents organisent les permanences des prochaines élections cantonales les 20 et 27 mars 2011.

L'ordre du jour étant achevé,
la séance est levée à 20h00

Prochaine réunion du conseil municipal :
le 28 mars 2011

Séance du 14 mars 2011

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 21 février 2011

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 21 février 2011, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

1 - SUBVENTIONS

Le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Assistantes Maternelles Les Bambinoux	250 €
- Comité des Fêtes	400 €
- Téléthon	100 €
- Familles Rurales-Périscolaire Les Ecureuils	26 000 €
- Portage du bulletin	450 € pour un total de 27 200.00 €

2 - VOIRIE DÉFINITIVE LES ÉRABLES 1^{ÈRE} TRANCHE

Après examen des offres, SOFULTRAP a été retenu pour un montant de travaux de 100 452.00 € HT. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tous documents concernant cette affaire.

3 - LES ORANCHÈRES 3^{ÈME} TRANCHE

Le conseil municipal décide le transfert dans le domaine public communal des voies et espaces du lotissement Les Oranchères 3^{ème} tranche.

4 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES VALS DE SÈVRE

Le conseil municipal décide d'adhérer au SIAEP des Deux Maines, approuve le périmètre du SIAEP incluant la commune de Bazoges en Paillers, approuve les statuts du SIAEP des deux Maines. Les délégués élus titulaires sont Jean-Michel PASQUIET et Jean-François YOU ; les suppléants Blandine GABORIEAU et Laurent BENETEAU.

5 - INFOS DIVERSES

- Une discussion est engagée sur le stationnement, les sens de circulation en agglomération et le matériel du service technique.
- Prochaine réunion du CCAS le 31 mars à 18h30.
- Prochaine réunion pour le Contrat Enfance Jeunesse le 24 mars à 18h00.

L'ordre du jour étant achevé,
la séance est levée à 21h15

Prochaine réunion du conseil municipal :
le lundi 28 mars 2011 à 18h30.

Réunions du conseil

Séance du 28 mars 2011

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 14 mars 2011

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 14 mars 2011, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

1 - ACQUISITIONS DE TERRAINS

Le conseil municipal décide d'acquérir les parcelles suivantes :

C 148 pour 765 m² Chemin des Mottais appartenant à la famille GIRARDEAU André succession, au prix de 3.50 € le m² et la C 686 pour 73 m² Rue de Bel Air, appartenant à M. GUERRY Jacques, au prix de 5 € le m².

2 - COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2010

Le conseil municipal adopte les comptes cités ci-dessus :

- Budget communal :

	Résultat 2009	Part affectée à l'investissement	Résultat 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	2 501,89 €		-228 302,47 €	-225 800,58 €
Fonctionnement	117 987,67 €	72 062,82 €	142 834,00 €	188 758,85 €
TOTAL	120 489,56 €	72 062,82 €	-85 468,47 €	37 041,73 €

- Lotissement Les Oranchères :

	Résultat 2009	Part affectée à l'investissement	Résultat 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	4 603,16 €		-79 833,84 €	-75 230,68 €
Fonctionnement	81 097,74 €	0	8 263,09 €	89 360,83 €
TOTAL	85 700,90 €	0	-71 570,75 €	14 130,15 €

- Lotissement L'Erable :

	Résultat 2009	Part affectée à l'investissement	Résultat 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	-319 356,11 €		252 511,44 €	-66 844,67 €
Fonctionnement	0	0	27 204,18 €	27 204,18 €
TOTAL	-319 356,11 €	0	279 715,62 €	-39 640,49 €

3 - VOTE BUDGET 2011

Budget Communal :

Fonctionnement : dépenses et recettes, 737 605.85 €
Investissement : dépenses et recettes, 1 031 892.21 €.
Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 90 € à l'OGEC pour le portage de l'invitation à l'inauguration du 16 avril prochain.

Lotissement Les Oranchères :

Fonctionnement : dépenses et recettes, 268 000 €.

Lotissement L'Erable :

Fonctionnement : dépenses et recettes, 271 652 €.

4 - INFOS DIVERSES

- Monsieur le Maire présente un condensé de la mise en place de la redevance incitative.
- De nouvelles pancartes vont être mises en place pour inciter les propriétaires de chiens à ramasser les déjections.
- Organisation de l'inauguration du 16 avril.

L'ordre du jour étant achevé,
La séance est levée à 20h45.

Prochaine réunion du conseil municipal :
le 16 mai 2011

Projet lotissement
Les Oranchères 4



Séance du 16 mai 2011

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 28 mars 2011

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 28 mars 2011, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

1 - STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT LA GAUBRETIERE

Suite à la modification des statuts du SIAEPA de La Verrie, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de désigner les délégués qui représenteront la Commune au Syndicat, soit deux délégués titulaires qui siègeront au Comité Syndical avec voix délibératives et deux délégués suppléants qui pourront remplacer les titulaires empêchés, les pouvoirs n'étant pas admis.

Le conseil municipal après avoir procédé à une élection conforme aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales désigne les délégués suivants pour représenter la commune au Syndicat :

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
Jean-Michel PASQUIET	Blandine GABORIEAU
Jean-François YOU	Laurent BENETEAU

Les personnes élues siègeront au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement La Gaubretière sous réserve que l'arrêté préfectoral entérinant les nouveaux statuts soit pris.

2 - SYDEV – CONVENTIONS ECLAIRAGE PUBLIC

- Remplacement de 16 lanternes Rue de la Vendée, de la Place du Canal à la rue des Nouelles : le conseil adopte la convention avec le SYDEV pour une participation communale d'un montant de 8 156.00 €, dans le but d'harmoniser l'ensemble de l'éclairage public.
- Pose de 9 lanternes au lotissement Les Erables Tranche 1 : le conseil adopte la convention avec le SYDEV pour une participation communale d'un montant de 14 292.00 €.
- Pose d'une lanterne au parking de l'Ecole : le Conseil adopte la convention avec le SYDEV pour une participation communale d'un montant de 1 716.00 €.
- Pose de 5 lanternes Rue de la Foliette : le conseil adopte la convention avec le SYDEV pour une participation communale d'un montant de

4 696.00 € (opération de le cadre de la Participation Voies et Réseaux).

3 - LOTISSEMENT DES CHÊNES

Le conseil municipal fixe le prix de vente à 40.50 € net le m² pour les deux parcelles à vendre par la Commune dans ce lotissement.

En accord avec Terre et Habitat, et afin de participer aux frais de viabilisation des ces deux parcelles, la commune prend en charge l'éclairage public pour 16 000 € et les branchements d'eau potable pour 19 568.88 €.

4 - LES ORANCHÈRES 4^{ÈME} TRANCHE

Le conseil municipal décide de lancer le projet de la 4^{ème} tranche du Lotissement Les Oranchères.

5 - SUBVENTION

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de quatre vingt dix euros à l'Association Expression Libre pour le portage du bulletin communal.

6 - CRÉATION DE VOIES

Le conseil municipal décide de nommer les voies suivantes :

- Rue des Acacias dans le Lotissement Les Oranchères 4,
- Rue de la Patricière (voie en direction de la Patricière),
- Allée de l'Epine (Rue de la Vendée, après le n° 89).

6 - INFOS DIVERSES

- Périscolaire : le projet avance.
- Monsieur le Maire informe le conseil du montant des estimatifs pour le Club House et le bâtiment technique.
- Travaux à l'Eglise : une souscription va être lancée auprès de la Fondation du Patrimoine ; les travaux sont programmés pour mi-septembre
- Unité de vie : il est noté d'attendre l'appui du Conseil Général.

L'ordre du jour étant achevé,
la séance est levée à 20h15

**Prochaine réunion du conseil municipal :
le 27 juin 2011**

Réunions du conseil

COMMUNE D

Compte-rendu du conseil municipal des enfants du 9 février 2011

Deux sujets à l'ordre du jour aujourd'hui, la préparation du Quizz prévu dans le cadre de l'après midi jeux avec nos aînés et l'invitation d'ERDF à participer à un atelier « l'électricité en toute sécurité »

Quizz

Notre session d'aujourd'hui a vu l'ensemble des enfants proposer des questions ayant trait aux 5 thèmes retenus, différents suivant qu'il s'agisse de questions à destination des enfants ou adultes :

- adultes : Maires, Présidents de la république, objets, chanteurs, événements importants,
- enfants : chanteurs, école, culture générale, jeux, sport.

Nous aurons donc des questions sur une actrice chanteuse blonde, sur un chanteur/sportif, sur un ancien président qui ne l'a jamais été (sportif bien sûr)..., bref tout le monde a bien « phosphoré » et permis de préparer la quarantaine de questions souhaitées.

ERDF

ERDF nous propose de découvrir l'énergie électrique depuis sa production jusqu'au coffret de maison, de mieux connaître ERDF grâce à un module ludique et interactif et d'être informés sur les mesures de précaution liées à la présence de réseaux électriques dans l'espace public...

Deux possibilités s'offrent aux enfants : ou ne convier que les élèves de CM1/CM2 de l'école St Pierre ou en limiter la participation aux seuls enfants du conseil municipal junior. Ils décident à l'unanimité d'opter pour la deuxième solution et donc de circonscrire cette invitation aux enfants du conseil municipal des jeunes.

Pour la prochaine réunion, chaque élu viendra avec un projet d'affiche annonçant l'après midi jeux.

Prochaine réunion le mercredi 16 mars 2011 à 11h00

Compte-rendu du conseil municipal des enfants du 16 mars 2011

Deux sujets à l'ordre du jour aujourd'hui, la modification du calendrier des rencontres et la préparation de l'après- midi jeux avec nos aînés.

Calendrier (attention aux changements de date)

- L'atelier « l'électricité en toute sécurité » proposé par ERDF aura lieu le mercredi 6 avril de 10h à 12h.
- Le samedi 16 avril, les jeunes élus sont conviés à l'inauguration de la station d'épuration et du nouveau bourg. Une invitation vous sera remise le 6 avril.
- La rencontre du mercredi 20 avril est maintenue pour finir les préparations de l'après-midi jeux.
- L'après-midi jeux avec les enfants de l'école et nos aînés se déroulera le mercredi 25 mai. Chaque élu viendra préparer la salle des Mottais à 11h (pensez à apporter vos jeux !) et sera présent à 13h45 pour accueillir ses camarades et nos aînés.

Après-midi jeux avec nos aînés

Une dizaine de questions supplémentaires est proposée pour compléter le quizz. Quelques élus présentent ensuite leur projet d'affiche annonçant l'après-midi jeux. Nous comparons les productions et essayons de définir le contenu de l'affiche :

- 6 informations doivent y figurer : la date, l'heure, le lieu, les organisateurs, le public visé et l'objet,
- à ces éléments peuvent s'ajouter des dessins suggérant les jeux proposés et le quizz.

Nous réfléchissons aux lieux où pourront être déposées les affiches (Ecole, épicerie, Mairie, Poste, Café, salles). Sept affiches seront ainsi réalisées sur micro-ordinateur et seront ensuite redistribuées aux élus le 6 avril pour être décorées.

Ces différents éléments seront repris sur le « carton d'invitation ». Un coupon-réponse y sera également ajouté, sur lequel seront inscrits les nom, prénom, adresse, la participation ou non et le nombre de personnes présentes, ainsi que la personne auprès de laquelle la réponse devra être retournée.

Prochaine réunion le mercredi 6 avril 2011 à 11h00
(Atelier «l'électricité en toute sécurité» proposé par ERDF)

Compte-rendu du conseil municipal des enfants du 20 avril 2011

Deux sujets à l'ordre du jour aujourd'hui, la cérémonie du 8 mai et la préparation de l'après-midi jeux avec nos aînés.

Cérémonie du 8 Mai

- Cette année, les enfants du conseil municipal sont invités à la cérémonie du 8 mai puisque le rassemblement cantonal a lieu dans notre commune.
- Afin de donner du sens à ce rassemblement, pour les enfants, nous remontons le temps et évoquons les faits marquants de cette seconde guerre mondiale.
 - Déclaration de la guerre à l'Allemagne par la France et l'Angleterre septembre 1939
 - Troupes allemandes en France et signature de l'armistice par Pétain. Mai-juin 1940.
 - Appel à la résistance du Général de Gaulle 18 juin 1940.
 - Collaboration de Pétain avec les allemands ; création d'une Milice qui arrêtent les résistants et les Juifs ; camps de concentration.
 - Vie quotidienne difficile sous l'Occupation (aliments rationnés ; arrestations...).
 - La Résistance s'organise (attaques des troupes allemandes, renseignements aux alliés).
 - Entrée en guerre des Etats-Unis et défaite de l'Allemagne (Débarquement en Normandie).
 - Capitulation de l'Allemagne 8 mai 1945.

Après-midi jeux avec nos aînés

- Nous refaisons le point sur les questions du quizz en visionnant le diaporama. Nous choisissons de faire des équipes de 4 ou 5 (2 adultes avec 2/3 enfants). Nous répartissons ensuite les tâches pour le jour J (Lecteurs > Alexandre, Romain et Baptiste - Correcteurs > Lucien, Lisa, Valentine, Toine, Tanguy et Jade).
- Nous décidons d'une couleur de tee-shirt pour le jour de la rencontre : ce sera le blanc. Alexandre est chargé de préparer des badges pour chacun de ses camarades.
- Par équipe, nous terminons les préparations : mot d'accueil, affiches « Bienvenue » et « Déroulement de l'après-midi », coupon pour le choix du goûter...

Cérémonie dimanche 8 mai à 10h (Salle des Mottais)
Prochaine réunion le mercredi 8 décembre 2010 à 11h00 (rendez-vous à la salle des Mottais).

L'électricité en toute sécurité

Mercredi 6 avril, les élus du conseil municipal des enfants ont participé à l'atelier « L'électricité en toute sécurité » proposé par ERDF. Durant deux heures, nos jeunes conseillers ont revu les différents moyens de produire de l'électricité et ont retracé le parcours de l'électricité, depuis la centrale jusqu'à chez eux. Ils ont d'ailleurs pu tester leurs connaissances avec un petit quizz. Ils ont également parlé des grands usages de l'électricité et des énergies renouvelables. En fin de matinée, ils ont été sensibilisés aux risques liés à l'électricité à travers les histoires amusantes de trois jeunes enfants. Pour être incollable, chacun est reparti avec une BD illustrant ce qu'il faut faire ou ne pas faire.



Avis

de la Mairie

Un projet de halte-garderie itinérante sur les communes du canton de Saint-Fulgent est envisagé par la communauté de communes.

Celle-ci peut se mettre en place dès janvier 2012 sur les communes qui sont déjà prêtes à accueillir cette nouvelle structure dans des locaux adaptés. Les premières municipalités concernées sont **Chavagnes-en-Pailiers, La Rabatelière, Chauché et Les Brouzils**.

La halte-garderie itinérante permettra d'accueillir les enfants non scolarisés (jusqu'à 4 ans).

Elle permettra aux parents de se libérer temporairement (pour un rendez-vous extérieur par exemple), tout en

contribuant à l'éveil et à la socialisation des enfants. Deux personnes professionnelles de l'enfance encadreront les enfants.

Toute famille habitant sur le canton de Saint-Fulgent pourra utiliser ce service quel que soit l'endroit où sera assurée la permanence de la halte-garderie itinérante.

Le service de la halte-garderie de Saint-Fulgent est maintenu dans son fonctionnement actuel.

Afin de mieux évaluer les besoins, un questionnaire va être envoyé aux parents concernés.

Nous vous remercions d'avance d'y accorder un peu de votre temps.

Travaux de rénovation de l'église

Des travaux de rénovation de la toiture de l'église sont programmés au mois de septembre. La commune étant adhérente à la fondation du patrimoine, un appel au don sera lancé par cette dernière. Vous serez informé du début de cette opération dans les semaines qui viennent.

Remise du courrier par la Poste

M. Pascal Chiron, facteur et M^{me} Nicole Dronneau préposée à l'agence postale ont interdiction de remettre un pli recommandé à toute autre personne que son destinataire. Il est donc nécessaire de prévoir une procuration si le destinataire ne peut retirer le pli.

Pour rappel, tout courrier nécessitant une signature à l'arrivée peut être remis :

- soit au destinataire muni de sa pièce d'identité
- soit à une personne désignée au préalable par le destinataire, et ayant une procuration auprès de La Poste.

Vous pouvez faire une procuration auprès du facteur ou de M^{me} Dronneau à l'agence postale. Ce service est gratuit.

Cette procédure permettra de faciliter vos démarches auprès des services de La Poste.

Animaux domestiques

La présence d'animaux domestiques ne doit nuire, en aucune manière au voisinage, que ce soit en portant atteinte à la sécurité, à l'hygiène ou à la tranquillité.

Est notamment réputé nuire au voisinage, l'animal :

- qui circule sans être tenu en laisse,
- qui a causé une quelconque dégradation,
- qui a mordu même légèrement une personne,
- qui présente un comportement menaçant,
- dont les excréments ont souillé les espaces collectifs ou dont les cris répétés sont audibles d'un espace collectif ou d'un logement voisin.

Le propriétaire est responsable de son animal. Il doit prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de l'animal et des tiers.

Impôts fonciers

Les propriétaires de terrains agricoles ont reçu fin février 2011 un dégrèvement foncier au titre de la sécheresse 2010. Ils sont tenus de reverser les sommes correspondantes à leur fermier. Un listing des dégrèvements par parcelle est disponible en mairie.

ADMR



Des services qui vous épanouissent la vie

■ 50% de réduction d'impôt
Selon la loi en vigueur

Ménage & repassage

- Garde d'enfants à domicile
- Aide aux familles
- Aide et accompagnement à domicile des personnes âgées
- Aide et accompagnement à domicile des personnes handicapées
- Téléassistance

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat ADMR, 18 résidence Arc en Ciel à la Boissière de Montaigu (Foyer soleil).
Tél. : 02.51.41.95.02
Responsable communes :
Bazoges : 02.51.07.71.20 La Boissière : 02.51.41.66.50



UNE DEMANDE ADAPTÉE À VOTRE SITUATION

Les tarifs appliqués dépendant du mode de financement de l'intervention : conseil général (allocation départementale personnalisée à l'autonomie (ADPA), prestation de compensation départementale du handicap (PCDH), caisses de retraite, CAF (caisse d'allocations familiales), MSA (mutualité sociale agricole) et sans prise en charge) selon :

- votre besoin
- votre état de santé
- votre situation professionnelle
- votre situation financière

admr.boissierebazoges@orange.fr

Assemblée générale du service d'aide à domicile ADMR à La Boissière de Montaigu avec la participation du Groupe « L'air de rien » musique traditionnelle, contes et chants sur le thème de la vie qui passe.

Samedi 18 juin à 10h, salle du Foyer communal à Bazoges en Pailers.

La vie

des associations



Les écureuils accueil de loisirs permanent

L'assemblée générale Familles rurales

Suite à l'assemblée générale du 25 mars 2011, Sandrine Barreteau a rejoint le bureau de l'association Familles Rurales « Les Ecureuils », centre de loisirs et périscolaire de Bazoges en Pailleurs. Nous lui souhaitons la bienvenue. Marie-Andrée Pouplin a souhaité, après près de 10 ans au sein de l'association, laisser la présidence. L'ensemble des membres du bureau ainsi que l'équipe d'animation souhaite la remercier pour son investissement et pour l'ensemble des projets qu'elle a pu mener depuis la création du centre périscolaire.

Nous remercions également Céline Padiou qui a désiré se retirer.



Après-midi « Ciné Goûter »

Le dimanche 17 avril 2011 a été organisée une soirée « Ciné goûter ». A l'affiche « Mon ami Dunston ». Une histoire d'amitié entre un orang-outan, dont le propriétaire est voleur de bijou, et un petit garçon de 10 ans.

En toute simplicité et convivialité, petits et grands ont pu passer un agréable moment de détente et partager quelques fous rires...

L'été avance à grands pas !!

Durant les vacances d'été et afin d'encadrer un nombre d'enfants plus important, l'équipe d'animation déjà en place s'agrandit. Nous remercions stagiaires et bénévoles de nous accompagner.

Céline, Anne, Elodie, Ludivine, Julie, Arthur, Laura, Candice, et Adeline auront le plaisir d'accueillir durant

le mois de juillet les 3-11 ans autour du thème : « **monsieur, madame** » pour les plus jeunes et « **Scooby Doo et sa bande** » pour les 7-11 ans.

Au programme :

- une nuit au centre pour les 3/6 ans,
- deux camps à Poupet. L'un pour les 7/8 ans et le second pour les 9/11 ans (équitation pour les 9/11 ans, natation, flèches polynésiennes et rallye découverte pour les 7/8 ans...),
- un camp à la Tranche sur Mer (la Savinière) pour les 11/13 ans.

D'autres journées d'animations variées seront proposées tout l'été.

Une vente de gâteaux a été organisée le dimanche 15 mai au cours du Préveil Bazogéais afin de contribuer à une partie de financement de ce camp. Nous en profitons pour remercier le Comité des fêtes qui nous met un stand à disposition.

Fdjeunes Bazoges



20 ANS ÇA SE FÊTE !

Eh oui le foyer à déjà 20 ans !

C'est pourquoi nous vous proposons de célébrer cet anniversaire avec nous.

Cette année s'il n'y a pas eu de soirée à thème c'est tout simplement pour que les jeunes du foyer préparent au mieux l'évènement.

Nous vous convions le samedi 20 août, dans le jardin public, afin de se remémorer les années passées et ainsi rendre cet évènement inoubliable !

Des plaquettes vont être distribuées afin de vous informer du déroulement de la soirée ainsi que des réservations.

Le foyer des jeunes

Association des assistantes maternelles « Les Bambinoux »

Les trois associations des assistantes maternelles du canton de St Fulgent ont organisé une conférence avec Jean Epstein (psycho-sociologue et écrivain de renom), à la salle la pastourelle aux Brouzils.

Cette soirée a eu un grand succès puisque nous avons accueilli 375 personnes. Ce large public était composé de parents, grand parents, enseignants, assistantes maternelles, professionnelles de crèche...

Jean Epstein a été apprécié pour ses conseils, ses anecdotes ainsi que son humour qui nous ont conforté dans notre métier mais aussi en tant que parents.

Beaucoup de personnes nous ont fait part qu'ils n'avaient pas vu le temps passer, puisque le conférencier a tenu l'attention de son auditoire pendant 3 heures environ.

Cette soirée s'est poursuivie par des dédicaces personnalisées pour les acheteurs de ses livres.

Puis elle s'est terminée autour d'un café-boisson-brioche.

Conclusion : c'est la collaboration des trois associations des assistantes maternelles, de nos municipalités ainsi que de la communauté de communes, qui a permis à cette conférence de voir le jour.

Nous avons aimé mener ce projet avec Les Brouzils. Après un tel succès, je pense que nous pourrions être amenés à se revoir pour une autre manifestation...



Udaf 85



Réfléchir à sa vie familiale...

Parce qu'il n'existe aucune formation initiale, aucun diplôme pour apprendre à être parent, à vivre en couple ou être à l'aise dans sa vie de famille, l'UDAF de la Vendée (Union Départementale des Associations Familiales) propose depuis 1993, des rencontres avec des professionnels qui viennent répondre à vos questions, et engager une réflexion en petits groupes sur des thèmes de la vie familiale.

Ces actions de formation gratuites sont ouvertes à tout public et se déroulent en journée ou en soirée, selon un planning établi avec l'ensemble des participants.

Des thèmes très divers sont abordés tels que le droit de la famille, la gestion du budget, l'éducation, la communication dans la famille, l'adolescence, les assurances, le handicap, les toxicomanies, la vie de couple...

Un nouveau cycle va se mettre en place.

Nous vous proposons de venir découvrir ces actions de formation le jeudi 19 mai 2011 à 18h30 à l'UDAF.

Entrée libre et sans engagement.

N'hésitez pas à nous contacter !

Toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire ou prendre des renseignements auprès de l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales de la Vendée)

119 Bd des Etats-Unis

BP 709

85017 La Roche sur Yon Cedex

Tél. : 02.51.44.37.00

E-mail : ead@udaf85.unaf.fr

ou sur le site internet :

www.udaf85.fr



Tennis club bazogeais



FÊTE DU TENNIS LES 11 ET 12 JUIN 2011

Samedi : journée réservée aux enfants

- * De 10h à 15h, les licenciés de moins de 11 ans pourront se divertir, en présence de l'entraîneur du club et de licenciés qui le souhaitent, autour de diverses activités ludiques qui leur seront proposées.
- * Le repas du midi leur sera offert par le club.
- * De 15h à 17h, le tennis découverte sera la possibilité pour les non licenciés de s'initier un instant à la pratique du tennis au travers de quelques exercices conçus là aussi par l'entraîneur du club.
- * Le goûter servi en fin d'après midi clôturera cette journée.

Dimanche :

- * 9h : début des finales du tournoi interne (finales garçons, suivi de la finale filles)
- * 12h : finale sénior dames
- * 13h : le repas champêtre permettra de se retrouver et de partager un moment convivial.
- * 15h : l'après midi sera l'occasion à tous (parents, enfants) de venir se divertir à de nombreuses animations.
- * 17h : finale sénior hommes.
- * 19h : tirage de la tombola qui clôturera ce week-end.

CHAMPIONNAT PRINTEMPS/ETE JEUNES ET SENIORS :

Actuellement trois équipes de jeunes sont engagées dans le championnat d'été. Une équipe de filles dans la catégorie 15/18 ans évoluant en 2^{ème} division départementale. L'équipe des garçons évolue également en 2^{ème} division départementale dans la catégorie 13/14 ans. La catégorie 11/12 ans qui a été créée cette année évolue quand à elle en 4^{ème} division.

Chaque journée de championnat est composée de deux simples et un double. Merci aux parents qui les encouragent et aux responsables qui les encadrent. Nous leurs souhaitons à tous de très bonnes rencontres.

Dans la catégorie séniors, deux équipes hommes sont engagées évoluant respectivement en 3^{ème} et 4^{ème} divisions départementales.

PASS-TENNIS :

Pour vous permettre de découvrir ou redécouvrir la joie de la pratique du tennis, le TC Bazogeais renouvèle cet été le pass-tennis. Ce pass vous donne droit à la licence FFT ainsi qu'à l'accès au court extérieur et à la salle de tennis, pour la période de Juin à fin septembre pour un coût de 15 euros.

Pour avoir accès au pass, il ne faut pas avoir été licencié depuis 2 ans.

Alors si vous souhaitez cet été taper quelques balles, il vous suffit de demander de plus amples renseignements aux membres du bureau.

N'hésiter à contacter M. Jérôme You au 06-84-80-47-08 pour l'enregistrement des inscriptions.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

Celle-ci se déroulera le vendredi 26 août 2011 au foyer communal. Comme les années passées, les inscriptions pour l'année 2012 seront recueillies à cette occasion.

IMPORTANT : chaque licencié devra se présenter avec un certificat médical, en double exemplaire.

Le Bureau

Société de pêche « Le brochet de la grande Maine »



Erratum sur le calendrier des fêtes, le concours de pêche aura lieu le 3^{ème} dimanche de juillet, soit le 17 juillet 2011.

Fréquentation en baisse pour le concours de pêche à la truite avec un total de 67 pêcheurs pour les 2 journées.

La vente des cartes de pêche est désormais réalisable sur internet et pour la dernière année dans les divers dépôts. 2012, la vente se fera exclusivement par internet, avec des permanences dans les dépôts pour permettre aux personnes qui ne possèdent pas internet de continuer à pêcher.

Les cartes journalières sont désormais disponibles du 01 janvier au 31 décembre.

Eric Morne
Président du brochet de la grande Maine
Bazoges / Beaurepaire

Le Petit Musée

Du côté du Petit-Musée les bénévoles s'activent pour présenter les derniers outils arrivés ainsi que préparer l'arrivée de plusieurs résidents de maisons de retraite venus voir les différents objets qu'ils ont connu durant leur période active.

Le 29 avril une vingtaine de résidents et accompagnateurs de la maison de retraite de Beaurepaire, dont certains originaires de Bazoges, ou ayant travaillé à Belon (voir photos) sont venus.

Le musée sera ouvert le dimanche après midi pendant les mois de juillet et août, ainsi que sur rendez-vous par tél : 02.51.07.75.92 ou 02.51.07.71.32 ou 02.51.07.70.83



Le conseil du jardinier



En mai, la douceur s'installe tout à fait sur le jardin. Au potager, c'est le branle bas de combat ! Les tâches s'accumulent : il faut butter les pommes de terre et les haricots, planter les tomates, les cornichons, les courges, les courgettes, les citrouilles, les melons... Si le temps est sec, l'arrosage doit reprendre. Au verger, c'est la pause. Tout juste faut-il passer le premier tiers du tronc des arbres à la chaux ou encore éclaircir les fruits sur les arbres trop chargés.

Au jardin d'agrément par contre, la nature reprend ses droits et le jardinier a du pain sur la planche. Il faut se hâter maintenant pour planter les derniers bulbes à floraison estivale ou automnale ! Mai est aussi le mois où il faut planter les annuelles d'été et les bégonias, sans oublier de semer les bisannuelles en pleine terre. Les rosiers doivent être également débarrassés de leurs fleurs fanées et des gourmands. Les arbustes déflouris tels que les lilas ou les forsythias peuvent maintenant être taillés. Pensez également à installer des tuteurs sur les grandes plantes (pivoines, dahlias, marguerites, roses trémières) pour éviter qu'elles ne s'effondrent sous leur poids.

Sur le balcon comme au jardin d'agrément, c'est l'heure de récupérer les oignons des plantes à bulbes mais aussi de semer les annuelles rustiques. Il est aussi temps de planter dans les jardinières les fleurs d'été (ixia, freesia....) sans oublier d'arroser abondamment surtout par temps sec !

Calendrier des manifestations

Samedi 28 mai

Ecole..... Porte ouverte

Samedi 11 et dimanche 12 juin

.....Fête du tennis

Vendredi 17 juin

USBB Assemblée générale

Samedi 18 juin

Foyer des Jeunes.....Lavage autos

Dimanche 19 juin

.....Kermesse

Dimanche 24 juillet

..... Concours pêche

Samedi 20 août

Foyer des Jeunes.....Anniversaire 20 ans

Vendredi 26 août

Tennis Assemblée générale

Vendredi 2 août

Moto Club..... Assemblée générale

Dimanche 18 septembre

..... Journée du patrimoine

Samedi 1^{er} octobre

..... Repas réunionais

Dimanche 23 octobre

OGEC Trail



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

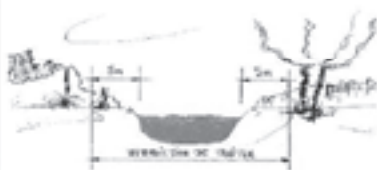
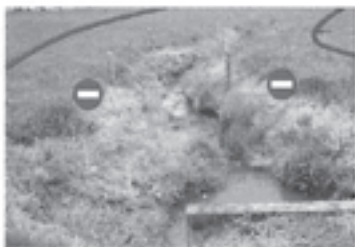
Protégeons notre biodiversité :

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUT PESTICIDE (DESHERBANT, FONGICIDE, INSECTICIDE)

A MOINS DE 5 METRES MINIMUM

des cours d'eau et plans d'eau figurant sur les cartes IGN 1/25 000. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100 m).



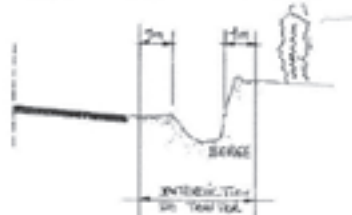
A MOINS DE 5 METRES MINIMUM

des sources, puits, forages, des berges des mares et des plans d'eau ne figurant pas sur les cartes IGN



SUR ET A MOINS DE 1 METRE

de la berge des fossés (même à sec), cours d'eau, collecteurs d'eaux pluviales à ciel ouvert.



SUR ET A 1 METRE

des avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.



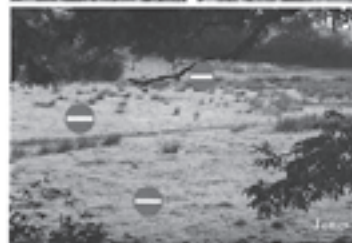
DANS LES ZONES HUMIDES

caractérisées par la présence d'une végétation hygrophile dominante (joncs, roseaux, iris des marais...) l'application des pesticides dont les phrases de risque indiquées sur l'étiquette comprenant les références ci-dessous, est interdite :



- R 50 : Très toxique pour les organismes aquatiques
- R 51 : Toxique pour les organismes aquatiques
- R 52 : Nocif pour les organismes aquatiques
- R 53 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- R 54 : Toxique pour la flore
- R 55 : Toxique pour la faune
- R 56 : Toxique pour les organismes du sol
- R 57 : Toxique pour les abeilles
- R 58 : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

Exemples de végétation hygrophile :



Tous les utilisateurs de pesticides sont concernés : collectivités, particuliers, agriculteurs et entrepreneurs.

peines encourues : 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral n°10-DDTM-SER-022 du 17 mars 2010
Arrêté préfectoral et panneau disponibles sur le site internet : <http://www.vendee.pref.gouv.fr/>

Recensement militaire

Le recensement des jeunes filles et jeunes garçons est obligatoire à 16 ans. Ils doivent s'inscrire à la mairie dans les jours qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Ils doivent se munir de leur carte d'identité et du livret de famille de leurs parents.



Cette démarche leur permet :

- de se présenter aux examens et concours (baccalauréat, permis de conduire...),
- d'être inscrit sur les listes électorales.



Horaires



MAIRIE

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	Fermée	Fermée
Mardi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Jeudi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	

LA POSTE

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	Fermée	13h30 - 16h30
Mardi	Fermée	13h30 - 16h30
Mercredi	Fermée	13h30 - 16h30
Jeudi	Fermée	13h30 - 16h30
Vendredi	Fermée	13h30 - 16h30

BIBLIOTHÈQUE

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Mercredi	Fermée	17h30 - 18h30
Vendredi	Fermée	17h30 - 18h30

DÉCHETTERIE

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>
Lundi	10h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Mercredi	Fermée	14h00 - 18h00
Vendredi	Fermée	14h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00

Santé

Les professionnels de santé ont mis en place une organisation sur le département de la Vendée pour prendre en charge les demandes de soins imprévues et les urgences la nuit, les week-ends et les jours fériés.

**J'ai besoin de joindre un médecin,
je compose le 02 51 44 55 66.**

Un médecin du centre de régulation vous conseille ou vous met en relation, si nécessaire, avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile.

**Il s'agit d'une urgence vitale,
je compose le 15.**

Face à une urgence vitale, le SAMU, centre 15, déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en oeuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens

Numéro d'urgence
pour les permanences
des pharmaciens :

3237

